



... aux auto-écoles pour la nouvelle formation B96 et l'examen du nouveau permis BE 2013 », explique son fabricant.

Compacte et aérodynamique, elle est pourvue de son nouvel équipement permettant un PTAC allant jusqu'à 3000 kilos. Elle sera également un

parfait support publicitaire pour les professionnels.

Les originales

Dans le monde des remorques, certains innoveront franchement et misent sur le très astucieux. C'est le cas de cette remorque signée

MaxiCargo. Positionnée à cheval sur l'arrière du véhicule tracteur, cette remorque reste facile à manœuvrer car elle ne braque pas. L'ensemble est à peine plus long qu'un utilitaire classique. L'ensemble MaxiCargo offre une charge utile totale pouvant aller jusqu'à 3 tonnes. Fabriquée à Plumelin dans le Morbihan, cette innovation 100% française est aussi une très bonne réponse à tous les problèmes de surcharge.

Dans ce même registre de l'originalité fonctionnelle, citons la remorque EcoRoad, réalisée par Ancy Poids Lourds. L'idée de cette remorque est de permettre de la conduire avec un simple permis BE pour la traction, dans la limite des poids autorisés selon l'utilitaire utilisé comme tracteur. Cette remorque accepte selon le type de carrosserie jusqu'à 5 tonnes de charge utile. ■



À noter

Un nouveau permis

Depuis le début de cette année, le permis E/B a disparu et a été remplacé par le permis BE. Un simple aménagement, sans changement sur le fond, qui répond à la formation B96, permettant de tracter une remorque de plus de 750 kilos avec un ensemble dont la somme des PTAC va jusqu'à 4 250 kilos.

La formation B96, d'une durée de 7 heures, est réalisée sur une seule journée. Elle comprend 4 heures de

théorie et de pratique hors circulation et 3 heures en circulation.

Pour s'y retrouver, voici ce que stipule le code de la route. Pour toutes les remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg, le classique permis B est suffisant pour tracter.

Si le PTAC de la remorque est de plus de 750 kilos, la nouvelle réglementation prévoit trois cas de

figure en prenant en compte le cumul des PTAC indiqué par la case F2 (MMA) de la Carte grise. Si le PTAC du véhicule additionné au PTAC de la remorque reste inférieur ou égal à 3500 kg, le permis B est suffisant.

La formation B96, ou le permis BE, devient obligatoire si cette somme de PTAC est comprise en 3501 kg et 4250 kg. Enfin, le permis BE est obligatoire si cette somme est comprise entre 4251 et 7000 kilos. ■